FNARS ENC PLIEZ

Conférence de presse Alerte – novembre 2008

Dans le contexte de crise économique, quels risques pour les plus fragiles et quelles responsabilités individuelles et collectives ?

Hébergement et logement

Contexte

Rappeler une nouvelle fois que nous sommes depuis 20 ans dans une crise du logement n'est pas très original. Les associations ont pourtant alerté les pouvoirs publics de nombreuses fois : il ne suffit pas d'augmenter la production de logements et d'en afficher publiquement les chiffres. Il faut construire plus, certes, mais surtout construire mieux c'est-à-dire construire des logements avec des loyers que les ménages peuvent payer et dans les territoires où le besoin en logement existe.

Certes le droit au logement est aujourd'hui opposable, c'est l'Etat qui en porte la responsabilité et qui, dès le 1^{er} décembre, c'est-à-dire demain, sera attaqué en justice par des personnes qui ne peuvent se voir reconnaître ce droit fondamental, celui d'avoir un chez soi. Mais pour que ce droit soit effectif, encore faut-il qu'il y ait les logements adaptés.

Construire mieux, ce n'est pas non plus inciter les personnes les plus vulnérables économiquement à accéder à la propriété. Cette réponse reviendrait à leur ouvrir la route vers le surendettement, l'impayé de l'emprunt et l'engrenage dans la spirale de la précarité et de l'exclusion.

Le secteur de l'hébergement a pallié depuis 20 ans la carence de ces politiques du logement en permettant aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion de trouver un toit, dans l'attente du logement. Le secteur de l'hébergement a joué le rôle d'amortisseur de la crise du logement. Le pourra-t-il encore face à la crise économique qui se développe ?

Or, comme l'a démontré la conférence de consensus sur les personnes sans abri, il y a un an jour pour jour, les 28 et 29 novembre 2007, pour éviter que les personnes sans abri ne restent dans les dispositifs d'hébergement comme dans un système de portes tournantes, il faut qu'elles puissent en sortir par le haut, c'est-à-dire vers le logement, des logements adaptés à leur situation économique et sociale. Il faut aussi développer des systèmes de prise en charge adaptés à la singularité des personnes, dans la durée. C'est donc repenser une politique publique en direction des personnes sans abri qui ne soit pas une politique de simple mise à l'abri (de développement d'un dispositif d'hébergement d'urgence) mais une politique qui permette d'accompagner les personnes dans la durée.

Face à ces situations, alors qu'il est nécessaire de développer une politique du logement ambitieuse et volontariste, une politique en direction des personnes sans abri qui permette de construire des prises en charge adaptées aux spécificités, aux rythmes des uns et des autres, avec le temps que cela peut nécessité, pour leur permettre d'accéder à une solution adaptée de long terme, que se passe-t-il ?

Nous avons un Etat qui se désengage de la politique du logement. Le projet de loi de finances est là pour en témoigner : un budget sur la construction en diminution de 30 % pour 2009. Et le projet de loi de mobilisation pour le logement traduit même un recul sur le droit au logement : la volonté toujours présente de faire prendre en compte dans le calcul des 20 % de logements sociaux l'accession sociale à la propriété, la

diminution du délai d'expulsion de 3 ans à 1 an que peuvent accorder les juges....

Nous avons également des annonces qui visent à contraindre les personnes à la rue à aller dans les structures d'hébergement. C'est méconnaître les réalités de ce que signifient pour les personnes qui vivent à la rue depuis quelques mois ou quelques années, d'en sortir. Cela nécessite du temps, de la confiance... Vouloir les contraindre, c'est prendre le risque de voir les SDF se cacher encore plus, de les isoler encore davantage, de les pousser encore plus en dehors de notre société. En résumé, ce serait contre productif.

Qu'est-ce que la crise change ou risque de changer ? (Différents points)

- Aujourd'hui, ce ne sont pas forcément les plus marginalisés qui vont être les plus directement touchés, du moins dans un premier temps.
- Dans un contexte de crise, les solidarités familiales ou amicales vont trouver leurs limites. Les personnes et des familles ainsi hébergées chez des tiers ne pourront y rester, ces derniers pouvant connaître une baisse de leurs ressources après une perte de travail. La seule solution pour ces personnes et ces familles sera lors de se tourner vers les centres d'hébergement pour ne pas se retrouver à la rue, même avec un emploi;
- On va retrouver dans les hébergements les personnes « border line », c'est-à-dire les personnes qui parviennent encore à payer leur loyer et vivre au quotidien avec des ressources faibles dans des emplois peu qualifiés, qui risquent de perdre leur emploi, puis leur logement... et donc de se retrouver à la rue et de solliciter une place d'hébergement
- Les personnes hébergées qui avaient réussi à retrouver un emploi, peu qualifié, ce qui redonnait l'espoir d'accéder au logement, vont perdre cet emploi et donc rester dans

- les places d'hébergement. Cette dynamique de retour à l'emploi et d'accès au logement va s'arrêter.
- Les jeunes, ceux qui sont sortis du système scolaire, sans qualification, vont être tout particulièrement touchés.

Propositions

Une orientation forte : comment prévenir les situations d'exclusion, les « basculements », plutôt que guérir ?

- Prévenir en associant les entreprises et les bailleurs pour éviter que les pertes d'emploi ne se traduisent pas des expulsions locatives : repérer les personnes en situation difficile pour leur apporter un appui social qui leur permette de mieux connaître les droits et aides auxquels elles peuvent prétendre pour éviter que par exemple des premiers impayé de loyers ne dégénèrent,
 - Cela nécessite de développer davantage des partenariats entre le et associations % les qui font l'accompagnement social, c'est-à-dire des partenariats entre le monde de l'entreprise et celui du travail social (deux cultures à rapprocher). Tout ceci peut être fait et coordonné dans le cadre des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives que les doivent impérativement préfets impulser dans départements avec une volonté sans faille ;
- Intervention de l'Etat pour racheter 30 000 logements en VEFA (Voie Futur d'Achèvement) pour soutenir le logement, mais ce sont des logements avec des loyers sociaux et très sociaux qu'il faut rapidement mettre sur le marché, avec une garantie des risques locatifs universelle, pas dans une logique assurantielle
- Des moyens donnés aux commissions de médiation DALO pour que les dossiers puissent être traités le plus rapidement possible

Pour les personnes à la rue (deux des propositions de la conférence de consensus)